



Paris, le 20 mai 2020

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Nos réf. : CNB/VB/BN/5314

Monsieur le ministre,

Votre ministère a fait publier au JO du 26 décembre dernier le décret 2019-1440 du 23 décembre 2019 portant attribution d'une indemnité de fonctions à certains personnels enseignants et d'éducation titulaires du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ainsi que l'arrêté fixant les taux de cette indemnité de fonction nouvellement créée.

Ce décret comporte une application rétroactive fixée au 1^{er} septembre 2017 conformément aux engagements pris lors des discussions concernant les métiers de la MLDS.

Son article 2 indique qu'une indemnité transitoire est versée aux personnels enseignants et d'éducation qui ne sont pas titulaires du certificat professionnel de lutte contre le décrochage scolaire instauré par le décret 2017-791 du 5 mai 2017. Or dans ce même article il est précisé que cette indemnité ne sera versée que pendant une période de trois ans à partir de la date d'entrée en application du décret soit jusqu'au 1^{er} septembre 2020.

Au-delà de cette date les personnels enseignants et d'éducation qui exercent au sein de la MLDS sans être titulaire du certificat professionnel ne toucheront plus d'indemnité.

Compte tenu de la publication tardive du décret 2019-1440, mais également de la crise sanitaire que traverse notre pays depuis le mois de février peu de personnes concernées par l'article 2 de ce décret ont eu réellement la possibilité d'engager une formation en vue d'obtenir le certificat en question.

C'est pourquoi nous vous demandons donc de bien vouloir prolonger le bénéfice de l'indemnité transitoire d'une période de trois années soit jusqu'au 01/09/2023 afin que les collègues concernés puissent continuer à percevoir cette indemnité tout en leur laissant le temps nécessaire pour obtenir le certificat professionnel.

Dans l'attente de votre retour, veuillez recevoir, Monsieur le ministre, l'assurance de nos respectueuses salutations.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'nave'.

Catherine Nave-Bekhti
Secrétaire générale du Sgen-CFDT